

Annexe 1 à la circulaire n°2023-05 du 10/10/2023

Modifiant l'annexe I à la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017, relative au reporting comptable, prudentiel et statistique à
la Banque Centrale de Tunisie

Domaine	Code de la déclaration	Intitulé de la déclaration	EA	Périodicité de déclaration	Délai maximum de transmission	Format /transmission
4-Reporting sur base consolidée	RBCA100	Expositions intra-groupe	BR+BNR+EL+EF	Annuelle	Un mois avant la date de tenue de l'AGO sans dépasser le 31 mars	XML
	RBCA110	Périmètre de consolidation	BR+BNR+EL+EF	Annuelle	Un mois avant la date de tenue de l'AGO sans dépasser le 31 mars	XML
	RBCA120	Etats financiers consolidés	BR+BNR+EL+EF	Annuelle	Un mois avant la date de tenue de l'AGO sans dépasser le 31 mars	PDF

	RBCA130	Détermination du poids des entités pour lesquelles le critère de significativité s'applique	BR+BNR+EL+EF	Annuelle	Un mois avant la date de tenue de l'AGO	XML
	RBCA140	Tableau de passage du périmètre comptable de consolidation au périmètre prudentiel de consolidation	BR+BNR+EL+EF	Annuelle	Un mois avant la date de tenue de l'AGO	XML